

République Française
Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard
Ville de Valentigney

DECISION DU MAIRE N° 2024-27

**LIGNE DE TRESORERIE DE 400 000 EUROS
AUPRES DE LA BANQUE POPULAIRE
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE**

Le Maire de Valentigney

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-48 du 10 Juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour la durée du mandat, pour la réalisation des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 600 000 euros.

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-48 du 10 Juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal, afin de faciliter et d'assurer la continuité de la gestion communale, a autorisé Monsieur le Maire, en cas d'absence ou d'empêchement, à subdéléguer au Premier Adjoint les missions complémentaires qui lui ont été déléguées par le Conseil Municipal.

Vu l'arrêté du Maire n° 2020-89 du 15 Juillet 2020 subdéléguant à Monsieur Denis NEDEZ, Premier Adjoint, sous la surveillance et sous la responsabilité de Monsieur le Maire, les délégations accordées à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal.

Vu la consultation engagée auprès des organismes bancaires ;

Considérant que l'offre de la BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE a été jugée la mieux disante ;

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20240906-DM2024_27-DE
Date de télétransmission : 10/09/2024
Date de réception préfecture : 10/09/2024

DECIDE

Article 1 : Caractéristiques du Produit

Afin de répondre aux besoins ponctuels de trésorerie de la Ville, la Commune de Valentigney contracte auprès de la BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE une ouverture de crédit d'un montant maximum de 400 000 € dans les conditions ci-après indiquées :

Montant : QUATRE CENT MILLE EUROS (400 000 euros)

Durée : un an maximum

Index de tirage : Euribor 3 mois

Taux d'intérêt : Index + marge de 0,520%

Montant minimum par tirage : 15 000 euros

Base de calcul des intérêts : Exact / 360 jours

Les intérêts sont facturés trimestriellement.

Frais de dossier : Néant

Commission d'engagement : 0,14% soit 560 €

Commission de non utilisation : Néant

Article 2.

Monsieur Philippe GAUTIER, Maire en exercice, ou en cas d'empêchement du Maire, Monsieur Denis NEDEZ Premier Adjoint, sont autorisés à signer seuls conformément à la délibération et à l'arrêté susvisés, le contrat d'ouverture de crédit, et sont habilités à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à leur initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et ont reçu tous pouvoirs à cet effet.

Article 3.

Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet.

Article 4.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du conseil Municipal et sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal.

A VALENTIGNEY, le 6 septembre 2024

Publié le :

Transmis à la sous-préfecture :

Le Maire,

The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Valentigney, Doubs. The stamp contains the text 'MAIRE DE VALENTIGNEY' and '(Doubs)'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Philippe Gautier'.

Philippe GAUTIER.

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20240906-DM2024_27-DE
Date de télétransmission : 07/09/2024
Date de réception préfecture : 10/09/2024

Un recours contre la présente décision doit être formé auprès du tribunal administratif compétent dans les deux mois, à partir de la publicité ou de la notification de la décision.